



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-TH-119

Système de déshumidification avec air extérieur

1. Secteur d'application

Agriculture : serres maraîchères neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'un dispositif de déshumidification d'une serre avec de l'air extérieur par une boîte de traitement d'air ou corridor et distribution de l'air sous les gouttières de culture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le dispositif comporte une ventilation forcée prélevant l'air extérieur avec ou sans récupération en double flux, située en paroi de serre et connectée à une gaine de distribution d'air sous les gouttières de culture.

Le dispositif est piloté de manière automatique à l'aide d'un ordinateur de gestion climatique permettant de visualiser, de contrôler et de piloter le chauffage, la ventilation et l'hygrométrie à l'intérieur de la serre en prenant en compte les données climatiques extérieures et intérieures.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un dispositif de déshumidification avec admission forcée d'air extérieur et/ou double flux débrayable par une boîte de traitement d'air ou corridor connectée à une gaine de distribution d'air sous les gouttières de culture ainsi que la surface de serre équipée du dispositif.

A défaut, la preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un dispositif avec ses marque et référence ainsi que la surface de serre équipée du dispositif et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que le dispositif de marque et référence installé est un dispositif de déshumidification avec admission d'air extérieur comprenant une boîte de traitement d'air ou corridor connectée à une gaine de distribution d'air sous les gouttières de culture.

4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ²		Surface de serres équipée du dispositif, en m ²
410	X	S



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-TH-119,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ AGRI-TH-119 (v. A28.1) : Mise en place d'un dispositif de déshumidification d'une serre avec de l'air extérieur par une boîte de traitement d'air ou corridor et distribution de l'air sous les gouttières de culture

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Les serres sont exclusivement destinées à la culture de plantes maraîchères : ☐ Oui ☐ Non

*Surface de serres maraîchères équipée du dispositif de déshumidification :m²

*Le dispositif est piloté de manière automatique à l'aide d'un ordinateur de gestion climatique : ☐ Oui ☐ Non

L'ordinateur de gestion climatique permet de visualiser, de contrôler et de piloter le chauffage, la ventilation et l'hygrométrie à l'intérieur de la serre en prenant en compte les données climatiques extérieures et intérieures.

*Le dispositif comporte une ventilation forcée prélevant l'air extérieur avec ou sans récupération en double flux, située en paroi de serre et connectée à une gaine de distribution d'air sous les gouttières de culture : ☐ Oui ☐ Non

A ne remplir que si les marque et référence du dispositif de déshumidification d'air installé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence :